

**COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-huit

Le 14 juin 2018 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 8 juin 2018.

Sous la présidence de Virginie RIVIERE, maire de LA SURE EN CHARTREUSE.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Ouverture de la séance à 20h30

Présents : ALEX Michel, BERNARD-GUELLE Fabrice, BUGNON Stéphane, CHARPENAY Ludovic, DEHU-LELEU Sophie, DELPHIN Jean-Luc, GENEVE Annie, GENEVE Edouard, GENEVE Jean-François, GUILLAUD Rolland, LEVEQUE Jean-Christophe, MALLON Anne-Catherine, RIBEIRO Albin, VEDEL Jean, VIALI Florence, BAUD Pascale

Pouvoirs :

Jérôme AUBRETON a donné pouvoir à Jean VEDEL

Roger PELLERIN a donné pouvoir à Jean-Christophe LEVEQUE

Charlotte PORTZERT a donné pouvoir à Florence VIALI.

Absents : Gauthier FOURNEL et Anne STUNAUULT

➔ *Vérification du quorum : le quorum étant atteint, Mme Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal*

➔ *Vote du secrétaire de séance : Pascale Baud se propose pour être secrétaire de séance : adopté à l'unanimité*

Ordre du jour

1. Présentation Junior Association
2. Décision modificative n°1
3. Présentation devis Alp Etudes pour la sécurisation de la desserte Centre Village de Pommiers
4. Présentation PLH 2019/2024 du Pays Voironnais
5. Participation gestion des centres médico-scolaires
6. Conventions d'accueil des enfants extérieurs à l'école publique
7. Points Divers

**Objet :**  
**27-2018 Présentation de la Junior association**

- Noah BOIMONT, Elouan MOREL, Marius PROTON et Yvan SEGNER

Ils se présentent : ils ont entre 14 et 16 ans et habitent la commune.

L'objectif de leur association est de se retrouver entre jeunes pour faire

-soit des activités dans la salle (jeux de rôle, jeux vidéo, jeux de société avec repas partagé)

- Soit des sorties extérieures (laser-game, accrobranche...) comme actuellement avec Carol BOTHOREL animatrice détachée de la MJC de Voreppe.

Pour l'instant, ils sont 10 dont 3 représentants /administrateurs. Ils vont signer un contrat avec le Réseau National des Juniors Association qui va les accompagner dans leurs démarches (ouverture d'un compte, souscription d'une assurance...)

Ils ont aussi préparé une charte de fonctionnement de leur association « Soirées § CO » qui fixe les règles de vie du groupe. Elle devra être signée et respectée par les membres de l'Association ainsi que signée par leurs parents valant autorisation parentale.

Leurs besoins et attentes : un animateur pour les sorties avec le minibus, une salle où se retrouver et un budget. Le budget présenté se répartit en : 2000 € pour le salaire annuel de l'animateur et 1000€ de soutien aux activités par an, leurs familles participantes aussi.

Pascale BAUD a accepté d'être le référent adulte demandé par le réseau.

La réponse de Mme Le Maire est qu'elle trouve ce projet intéressant et souhaiterait le soutenir tout en exprimant la nécessité d'avancer étape par étape et l'obligation pour les activités se déroulant dans la salle sans l'animateur d'une présence adulte à l'ouverture et à la fermeture.

Les parents présents pourraient le faire à tour de rôle : à rediscuter avec eux.

Mme le Maire demande aussi que le conseil prépare un règlement pour cette salle polyvalente.

Elle informe du lancement d'un appel à projet par la MSA Alpes du Nord pour les jeunes en milieu rural de 13 à 22 ans sur des projets citoyens, culturels, sportifs...Le concours est ouvert à l'imagination et la générosité ... La MSA peut aider jusqu'à 5000€

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 juin 2018

**Objet :**  
**28-2018 DECISION MODIFICATIVE N°1**

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

<b>AUGMENTATION CREDIT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CHAPITRE</b>
ELECTROMENAGER	1 890€	2184/12
INSTALLATION BIBLIOTHEQUE	1 310 €	2313/25
DEFIBRILATEUR	500 €	2184/12* 22*
VOIRIE ETUDE CENTRE POMMIERS	9 500 €	2031/20
ACHAT TERRAIN	- €	2117/33
<b>TOTAL</b>	<b>13 200 €</b>	

<b>DIMINUTION DE CREDIT</b>		
<b>MAIRIE DE POMMIERS</b>	<b>13 200 €</b>	2281/21

De plus, le trésorier payeur demande de façon appuyée une modification d'affectation au compte 1068 en recette d'investissement de la somme de 204 952,03€

Certains élus font remarquer que cela modifie les choix budgétaires faits par l'équipe municipale au moment du vote du budget mais la proposition est faite de ne pas s'opposer à cette demande :

*Voté à l'unanimité.*

**Objet :**

**29-2018 PRESENTATION DEVIS ALP ETUDES POUR LA SECURISATION DE LA  
DESSERTE CENTRE VILLAGE DE POMMIERS**

La commission travaux de la Sure en Chartreuse a identifié lors de sa commission du 27 mars 2018 qu'il était difficile de mener le projet de réaménagement du bâtiment de l'ancienne mairie de Pommiers sans modifier le tracé actuel de la route (RD 520 F).

Pour rappel, une portion passe à fleur du bâtiment.

La commission a donc souhaité étudier une éventuelle modification de tracée et a pour cela pris contact avec le bureau d'étude (Alp'Etudes) qui avait fait la dernière étude « Centre Village » de Pommiers.

Le bureau Alp'Etudes est venu se présenter lors de la commission travaux du 15 mai 2018. Suite à cette présentation la commission travaux a demandé à la société « Alp'Etudes » de lui produire un devis correspondant à l'étude d'un nouveau tracé.

Cette mission comprend :

- Une visite du site avec les élus pour prendre la mesure des emprises.
- Les compléments de levé topographique.
- L'assistance pour établir un cahier des charges pour consulter un géotechnicien et l'assistance pour cette consultation.
- Le calage de la vue en plan de la voirie, son profil en long et en travers.
- Le mode de gestion des eaux pluviales et une notice pour la révision du PLU.
- L'intégration paysagère minimum et la notice pour la révision du PLU.
- Le chiffrage détaillé en lot :
  - Terrassement, voirie, bordure
  - Réseaux d'eaux usées et d'eau potable (le cas échéant avec les prix du marché à bon de commande de la CAPV)
  - Réseaux TELECOM et Energie en lien avec SEDI, France TELECOM et ENEDIS.
  - Les traitements paysagers.
  - Les prestations annexes à prévoir (foncier...)
- Les réunions de travail avec les partenaires, les élus, les riverains.
- L'établissement des dossiers de subventions (CD38, DETR, Région, etc...)
- Le dossier des découpages fonciers possibles et le tableau de surface des lots. La réunion avec l'urbanisme pour la révision du PLU.

Le rendu prévoit :

- Le dossier AVP en 5 exemplaires.
- Les fichiers informatiques au format Pdf et Dwg.
- Les dossiers de subvention en nombre suffisant pour les financeurs.

Le dossier AVP comprendra :

- Notice générale.
- Notice d'intégration paysagère
- Notice gestion des eaux pluviales.
- Chiffrage
- Vue en plan au 1/200<sup>ème</sup> et 1/500<sup>ème</sup>
- Plan découpage foncier et tableau des surfaces.
- Profil en long au 1/100<sup>ème</sup>
- Profil en travers au 1/50<sup>ème</sup>
- Plan paysager pour orientation d'aménagement du PLU.

**TOTAL HT** : 7 900.00 €

TVA 20.00% : 1 580.00 €

**TOTAL TTC**: 9 480.00 €

Albin RIBEIRO précise que cette étude n'influera pas sur le travail sur le PLU et qu'il s'agira plus d'une mise à jour. La commission travaux a orienté l'étude vers la solution qui permettrait de décaler la voirie de l'ancienne mairie pour pouvoir l'aménager et éventuellement viabiliser certains terrains du centre bourg. Cet aménagement nécessitera sans doute la vente de terrains municipaux.

Jean VEDEL s'inquiète de la sécurité de la circulation sur des parties qui vont devenir des lignes droites.

Le conseil doit décider :

- ✓ De la vente de terrains pour financer la sécurisation de l'ancienne mairie par le décalage de la route
- ✓ De la validation du devis d'Alp Etudes pour lancer ce projet et demander des subventions en octobre.

*Voté à l'unanimité*

**Objet :**

**30-2018 PRESENTATION PLH 2019/2024 DU PAYS VOIRONNAIS**

Conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat. Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Ainsi, lors de sa séance du 24 avril 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a arrêté son projet de programme local de l'habitat (PLH), en application du Code de la construction et de l'habitation notamment des articles L.302-2 et R.302-8 à R.302-9.

Comme l'indique l'article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH «définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements».

Le PLH proposé repose sur la concertation menée auprès des élus mais également des acteurs de l'habitat du territoire. Les réflexions ont abouti à la définition du PLH 2019-2024.

Conformément à l'article R302-8 du code de la construction et de l'habitation, ce projet est soumis par le Président de la CAPV aux communes membres, qui doivent se prononcer sous 2 mois.

Pour le PLH 2019-2024, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a défini 4 orientations stratégiques, déclinées en 24 actions opérationnelles. Ces 4 orientations sont les suivantes :

- 1/ Encourager l'attractivité du territoire par un développement résidentiel équilibré, durable et diversifié ;
- 2/ Renforcer l'attractivité du parc existant à travers l'amélioration, la réhabilitation et l'adaptation des logements ;
- 3/ Conforter l'offre de logements abordables, faciliter l'accomplissement des trajectoires résidentielles et consolider la mixité sociale ;
- 4/ Gouvernance, observation et animation : faire vivre le PLH sur l'ensemble du territoire.

Considérant que les objectifs de construction indiqués dans le PLH se basent sur les objectifs du SCOT :

- Pour la ville centre et les pôles principaux, le SCOT fixe des objectifs minimums de construction, afin d'encourager le développement des logements sur les secteurs équipés et desservis. Le PLH affiche d'ailleurs des objectifs supérieurs aux objectifs SCOT, considérant la dynamique de projets importante dans les pôles urbains.
- Pour les pôles d'appui, pôles secondaires et pôles locaux comme La Sure en Chartreuse, le SCOT définit des objectifs maximums à ne pas dépasser, dans une logique de maîtriser la périurbanisation. Le PLH a repris les objectifs maximums du SCOT pour toutes ces communes.

Considérant que la commune de la Sure en Chartreuse se voit attribuer un maximum de 5 logements par an, soit 30 logements sur 6 ans, et peut donc construire moins de logements et afficher des objectifs moins importants, ils seront compatibles avec le PLH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. La présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Florence VIALI explique le travail actuel de la commission urbanisme afin de préparer une modification du PLU.

Le conseil municipal après avoir discuté du quota, « indicatif » uniquement, de 5 logements par an donne un avis favorable à 19 voix pour et 1 contre.

**Objet :**

**31-2018 PARTICIPATION GESTION DES CENTRES MEDICO-SCOLAIRES**

La Ville de Voiron, en qualité de commune siège, met gracieusement à disposition du Centre Médico Scolaire un logement dans l'école de Paviot.

A ce titre, elle en supporte les charges de fonctionnement suivantes : eau, électricité, chauffage, deux lignes téléphoniques, l'ADSL, l'entretien des locaux, ainsi que les dépenses d'affranchissement, de photocopies et les fournitures diverses de bureau et de petit matériel.

Pour compenser ces dépenses, la ville de Voiron, commune d'accueil, est en droit de demander une participation financière aux 43 communes ou communautés de communes rattachées au Centre Médico Scolaire de Voiron.

C'est pourquoi, chaque année, depuis 2008, la ville de Voiron procède à un appel de fonds calculés sur les effectifs publics et privés des communes concernées par la rentrée précédente.

Un titre de recette est émis après signatures de la convention par le maire de Voiron et celui de chaque commune rattachée.

La ville de Voiron a délibéré le 7 février 2018 sur ce sujet et a arrêté la somme de 0,59 € (+ 1,1 %) par élève du 1er degré.

Proposition de délibérer sur les points suivants :

- D'accepter le règlement de la somme correspondant au nombre d'élèves du 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire 2016/2017 de notre école communale multipliée par 0,58 € ;
- De m'autoriser à signer la convention relative à cette participation financière

*Voté à l'unanimité*



**Objet :**  
**32-2018 CONVENTIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS EXTERIEURS A L'ECOLE PUBLIQUE**

La liste des élèves de la commune de La Buisse dont la scolarisation donne lieu à contribution est arrêtée conjointement par le maire de la commune d'accueil et le maire de la commune de résidence.

Pour l'année scolaire 2017-2018 les enfants accueillis sont :

- AMIGONI VANGI Chiara,
- AMIGONI VANGI Lucas
- BRIGNON Eléonor
- NISS Titouan
- PEDREGOSA Baptiste
- RODET Lise

Les frais de scolarité facturés à la commune de la Buisse seront de 400 euros/enfant/année scolaire.

Le règlement de ces participations s'effectuera de commune à commune.

Une convention sera signée entre la commune de la Buisse et la commune de La Sure en Chartreuse.

Les effectifs prévisionnels sont de 73 élèves.

**Objet :**  
**33-2018 POINT DIVERS**

Défibrillateurs : 2 formations prodiguées par Fabrice BERNARD-GUELLE 2 samedis matin ; 20 habitants se sont manifestés pour assister à la formation ; une nouvelle session sera organisée à la rentrée à la MTL ; les défibrillateurs seront installés dans leurs boîtes dès que les marquises qui doivent les protéger seront installées.

Virginie RIVIERE remercie Fabrice BERNARD-GUELLE pour l'organisation de ces deux formations.

Jean-Christophe LEVEQUE a assisté au vote du tirage au sort des jurys d'assise ce soir : nombre de Cartusurois concerné : 8

Départ à la retraite de Martine pour le 1er juillet. Un CDD en attente de recrutement

10 panneaux routiers commandés pour les entrées et sorties de la nouvelle commune

Modification du contrat de transports par la CAPV mais pas concernés : brochures en mairie

**Clôture du conseil municipal à 22h30.**

FEUILLET DE CLOTURE

27-2018 Présentation de la Junior association

28-2018 Décision modificative n°1

29-2018 Présentation devis Alp Etudes pour la sécurisation de la desserte Centre  
Village de Pommiers

30-2018 Présentation PLH 2019/2024 du Pays Voironnais

31-2018 Participation Gestion des Centres Médico-Scolaires

32-2018 Conventions d'accueil des enfants extérieurs à l'école Publique

33-2018 Point divers